CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 12 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :
Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusé :
Olivier Bertrand qui donne pouvoir à Nicole Cotillon
Lucie COUILLAUD qui donne pouvoir à Lucie LANDUYT

I - Adoption du compte-rendu de la séance du 15 mai 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu du COPIL et des Commissions

Commission Vivre Ensemble
La commission s'est réunie avec les associations communales pour établir le calendrier des manifestations de l'année 2023/2024.

Marché de Noël : il aura lieu le dernier week-end de novembre, du samedi après-midi au dimanche soir. L'APE et le Comité des Fêtes s'associent pour l'organisation de ce marché. Ils assureront la buvette et la restauration sur site.

Commission Patrimoine Bâti
Extension de l'Atelier Communal
Des devis ont été demandés à deux entreprises, Onillon (structure bois) et SB Construction (structure métal).

Entreprises	Onillon	SB Construction
Agrandissement bâtiment	24 508,95 pour 109,27m²	18 200,59 pour 83m²
Maçonnerie Dubreuil	5 534,20	5 305,20
Reprise couverture ancien bâtiment	7 471,32	5 812,22 sans renforcement charpente
Option d'une mezzanine agrandissement	5 430,00	5 567,54
H.T.	**42 944,47**	**34 885,62**

- Il faut s'assurer que le renforcement de la charpente est nécessaire.
- Au vu des montants, qui ne prennent pas en compte le désamiantage, Mme le Maire propose de rencontrer le CRER pour savoir si les nouveaux panneaux photovoltaïques peuvent se poser sans intervenir sur la toiture amiantée.

Marché de Noël
Lors de la réunion « Bilan du marché de Noël 2022 », la fabrication de chalet avait été mise en avant. Jean-Paul Brunet a élaboré un plan de montage, avec un chiffrage des matériaux nécessaire, soit pour 1 808,57 € TTC par chalet.
Compte tenu du montant et de la logistique nécessaire pour le stockage, le transport en cas de location..., la commission ne souhaite pas donner suite.

MAM
Une clôture doit être installée autour du jardin arrière pour sa mise en sécurité suite à la demande de la PMI car les assistantes maternelles souhaitent utiliser cet espace.
Les deux devis (clôture avec claustra et avec latte de bois) n'ont pas été validés par la commission, un autre devis sera demandé pour une clôture simple avec grillage.
Les assistantes maternelles ont demandé l'aménagement des placards dans les deux nouvelles chambres. Un devis sera établi par l'entreprise Clochard Dolor.

Travaux épicerie
Un point a été fait pour le démarrage des travaux début septembre, il reste quelques points à éclaircir pour la pose des algécos. Les entreprises Clochard Dolor et Huard Boch sont disponibles début septembre. Une demande a été faite auprès de Gérédis pour un branchement électrique provisoire. Il faut prendre contact avec La poste pour le déplacement du matériel et avec Orange pour le déplacement de la ligne téléphonique. Le conseil souhaite qu'une alarme anti-intrusion soit installée dans les algécos. Lors du conseil de juillet, il faudra organiser le déménagement de l'épicerie au cours de la dernière semaine d'août.

Ecole
L'équipe enseignant a demandé la réparation du mur autour du puits. Mme le Maire abordera ce point lors du prochain conseil d'école.

Un devis de l'entreprise Clochard Dolor, d'un montant de 1 422,40 € HT, a été établi pour la peinture du mur périscolaire (côté chaufferie).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis.

Terrain devant l'ancien atelier communal
La question est posée sur l'utilisation de ce terrain : vente ou agrandissement des jardins communaux. Le conseil se laisse le temps de la réflexion avant de se prononcer.

Travaux réseau des eaux pluviales de l'église
Afin de respecter les termes de l'acte notarié concernant la vente du presbytère, nous devons modifier le réseau de collecte des eaux pluviales de l'église pour qu'elles ne se déversent plus sur le terrain vendu. Un devis a été établi par l'entreprise Dubreuil pour un montant de 3 979,50 € HT.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis.

III - Validation des devis pour les travaux de l'épicerie ;

Le dossier LEADER a été établi en septembre 2022. Nous programmons les travaux pour septembre 2023. Chaque entreprise a été re-sollicitée pour une mise à jour du devis.

Plusieurs devis ont déjà été validés pour le dossier LEADER (financement assuré à 80 %).

Fournisseur	Nature	N° Devis	Montant HT
ALGECO	Location des modulaires	262669	13 103,84 €
ALGECO	Climatisation dans les modulaires	263398	269,41 €
CLOCHARD DOLOR	Travaux cloisons	2304553	32 742,10 €
ERCO	Eléments frigorifiques	033954	7 429,25 €
HUARD BOCHE	Climatisation	D2306022	5 228,00 €
HUARD BOCHE	Electricité	D2306014	8 595,00 €
HUARD BOCHE	Alarme	D2306015	2 815,65 €
MOBITECH	Fabrication des meubles	DE002402	38 479,00 €
OUEST OCCASION	Mobilier dans Algeco	DE2306204	1 050,00 €
TOTAL MONTANT HT			**109 712,25 €**

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ces devis.

IV - MAM : révision du loyer

Les Assistantes Maternelles ont repris leur activité dans les locaux de la MAM le 5 juin.
En septembre 2018, date d'ouverture de la MAM, le loyer était de 200 €, réévalué à 203 € en septembre 2020 au regard de l'indice des loyers. Puis il est passé à 300 € en septembre 2021, réévalué à 310 € en septembre 2022 au regard de l'indice des loyers. La surface déployée, les nouveaux aménagements réalisés avec les derniers travaux permettent d'avoir 16 agréments pour 4 assistantes maternelles. Le conseil propose donc de fixer le prix du loyer à 450 € à partir de septembre 2023.

Thomas Point se retire du vote.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter le loyer à 450 € à partir du 1er septembre 2023.

V - 3 demandes de subventions (FNACA, Garenne, Club des Ainés)

Les trois associations nommées en titre ont déposé leur demande de subvention pour l'année 2023.
Principe : augmentation du montant de 2022 de 1,5% (modalités de calcul appliquées également aux autres associations).

ASSOCIATIONS COMMUNALES		***1,50%***		***1,50%***
N°	**Nom**	**Prévision 2022**	**Montant versé en 2022**	**Prévision 2023**
3	Garenne	184,21 €	184,21 €	186,97 €
5	FNACA - Fédération Nationale des Anciens	220,84 €	220,84 €	224,15 €
7	Club des ainés	289,79 €	289,79 €	294,14 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser ces 3 subventions.

VI - Remise en état de l'accotement Route de Noirlieu

À la suite des travaux réalisés Rue de la Croix Bernier, qui se sont terminées après l'été 2022, les accotements de la route de Noirlieu sont très dégradés. Un devis a été demandé à l'entreprise Pajot pour sa remise en état. Il s'élève à 5 450,00 € HT.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis.

VII - Prime à l'habitat : Steeven JOLIVEAU et Floriane PIRE

Un couple s'est installé dans le lotissement Les Charmes. Il remplit les différentes conditions pour prétendre à cette prime de 3 000 €, à savoir :

- Etre primo accédant
- Bénéficier du prêt à taux zéro
- Habiter cette maison en tant que résidence principale

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser la prime à M. JOLIVEAU et Mme PIRE.

VIII - Point école : fonctionnement, effectif, projets, répartition des classes, …

A ce jour, et en vue de la rentrée scolaire prochaine, 58 élèves sont inscrits, dont 2 TPS qui feront leur entrée en début ou en cours d'année. 57 élèves seront présents effectivement en septembre.
12 élèves quittent l'école (dont 8 CM2).
9 élèves arrivent (dont 2 TPS et 4 PS).
Les élèves seront répartis de la manière suivante :
Classe maternelle – Noam ROUX – 23 élèves (1 TPS, 5 PS, 7 MS, 10 GS)
Classe CP CE1 – Florence SIRVIN – 15 élèves (7 CP, 8 CE1)
Classe CE2 CM – Christophe BLANCHARD – 19 élèves (10 CE2, 5 CM1, 4 CM2)

Les GS seront avec la classe maternelle, l'équipe pédagogique ne sollicite donc pas la présence de Sandra en appui comme cette année.

Thème retenu pour l'année prochaine : « les métiers »
Des projets seront menés dans ce sens afin que les enfants découvrent des métiers, notamment ceux des parents de l'école qui pourront être sollicités en cours d'année.

Un projet avec une danseuse est à l'étude pour les classes maternelles et CP/CE1.

Dans le cadre de « Paris 2024 », des projets autour du sport et de la citoyenneté sont envisagés, en partenariat avec l'USEP et les fédérations sportives locales.

Un projet avec le conservatoire de musique (financé par la municipalité) aura lieu dans le courant de l'année. Il sera axé sur les percussions (instrumentales et corporelles).

Un cycle piscine sera à nouveau proposé, financé par l'Agglo2B et la municipalité. Pour le moment, ce sont les élèves de GS-CP et CM1-CM2 qui sont concernés.

IX - Suite à donner à la décision du Juge de l'expropriation (bar-restaurant)

Mme CHESSE, Architecte du Cabinet R&C à Argentonnay, a visité l'ancien Bar-Restaurant avec Mme le Maire et deux conseillers. Pour rappel, l'estimation faite par le juge est de 25 000 €. Mme CHESSE estime que le bien immobilier n'a pas cette valeur. Les murs pourraient être conservés. Elle ne se prononce pas sur l'état de la charpente non visible. La toiture est à refaire. Mais elle nous conseille de nous projeter sur le potentiel de ce bâtiment, de sa parcelle pour poursuivre notre objectif de redynamisation du cœur de bourg, à proximité de l'épicerie.

Mme le Maire rappelle que si on renonce à la préemption, il ne sera pas possible de faire une nouvelle offre avant 5 ans.
Après un long temps d'échange, le conseil décide d'acheter ce bien.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour acquérir le bar-restaurant pour la somme de 25 000 €.

X - Demande de subvention des pompiers (150 ans)

En 2023, les pompiers d'Argentonnay fêtent les 150 ans du centre de secours. Dans un courrier reçu en mairie, ils sollicitent une aide financière pour l'organisation de cette manifestation.
Au regard de leurs interventions régulières sur la commune pour venir en aide à la population, le conseil propose de verser une subvention exceptionnelle de 300 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser cette subvention.

XI - Questions diverses

1/ Une demande d'Aide Sociale est parvenue en mairie pour une habitante de St Aubin. Après étude de ce dossier, Mme le Maire précise qu'elle n'a pas de remarque particulière et qu'elle va valider ce dossier.

2/ Au regard de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Mme le Maire précise que la commune devra :

- déterminer des zones propices qui permettent aux territoires de maîtriser le développement des énergies renouvelables ;
- orienter les porteurs de projets vers les zones identifiées ;
- à définir pour chaque filière d'énergie renouvelable ;
- à actualiser à chaque révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ce zonage devra se faire en lien avec l'Agglo2B, avec consultation des habitants, et être validé par le conseil municipal avant le 10 novembre 2023. Ce point sera réétudié lors du Conseil de septembre.

3/ M Penhouet, du groupe WKN, a fait savoir à Mme le Maire que les travaux du parc éolien devraient commencer en octobre prochain.

4/ Une journée portes ouvertes de la MAM est organisée le samedi 1er juillet de 10h à 12h.

5/ Après plusieurs reports, l'antenne Orange devrait être opérationnelle début juillet 2023.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD